

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} décembre 2021 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 novembre 2021, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Eric Alagon, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, , Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Pierre Guillon, Noëlle Brunerie, Eric Saintilan, Sonia Monfort, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Michel Forget a donné pouvoir à Gérard Jambou
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot à partir de 20h45
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron jusqu'à 19 h 00
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre Guillon

29. **REMISE GRACIEUSE**

Exposé :

La Trésorerie a transmis une demande de remise gracieuse pour un montant total de 3 139,48€ correspondant à des prêts d'honneurs antérieurs à 2009.

Les archives de la trésorerie et les recherches en mairie n'ont pas permis d'identifier les opérations concernées. A ce stade, ces sommes sont, en tout état de cause, certainement prescrites. Afin de fiabiliser la comptabilité de la commune et lui permettre de donner une image fidèle de l'encours de prêts accordés, il est proposé au conseil municipal d'autoriser :

- l'émission d'un mandat au compte 6788 pour 3139.48€
- l'émission d'un titre au compte 274 pour la même somme.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une remise gracieuse et de prendre en charge la somme 3 139,48€.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 24 novembre 2021.

Décision : Adoptée à l'unanimité

Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ